

Compte-rendu du
CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE (COSP)
de l'INSPÉ

Séance du Vendredi 17 octobre 2025 à 9h00

Le COSP de l'INSPÉ de Franche-Comté s'est tenu le vendredi 17 octobre 2025 à 9h00 au siège de l'INSPÉ – 57 avenue de Montjoux – à Besançon.

Etaient présents ou représentés	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants de l'UNIVERSITE Céline DEMOUGEOT, procuration à L. Guyard Sandrine GILBERT Laurent GUYARD Violaine KUBISZEWSKI, procuration à A. SIMARD Karin MONNIER-JOBE Lucas PROFILLET Christophe REFFAY, procuration à L. PROFILLET Sylvain ROUSSEY, procuration à A. SIMARD Carolane SANCHEZ, procuration à L. GUYARD Arnaud SIMARD Marieke STEENBERGEN Cheikh-Tidiane WANE		
Personnalités extérieures désignées par le recteur Jérôme BARETJE, procuration à S. PINI Ayman EL SHAFEY, procuration à C. LE MAUFF Giliane FERRRAND, procuration à S. PINI Evelyne GERBERT-GAILLARD, procuration à C. LE MAUFF Cassandra LE MAUFF Stéphane PINI		
Personnalités extérieures désignées par le CE Philippe CANALDA, procuration à S. GILBERT Lucie CORBIN, procuration à C.T. WANE Patrick DEMANGE, procuration à L. LUCHEZ Laure LUCHEZ		Claudine ORSACZEC
Personnes invitées Elodie BELLE Matthieu LAUGIER Frédéric MUYARD Nathalie ROGGY	Nathalie GRITTI	

Le quorum étant atteint, **Frédéric MUYARD** ouvre la séance à 9h05.

Il précise que l'ancien président du COSP, Pierre JOUBERT, a changé de fonction et est devenu vice-président formation en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). De ce fait, il est nommé au Conseil d'Institut et ne peut, en conséquence, plus siéger au sein du COSP. Pour réunir à nouveau le COSP, l'INSPE a attendu que tout le monde soit désigné et le contexte de réforme complique les choses avec des échéances imposées :

- 30 septembre pour le dépôt du dossier d'accréditation de la licence professorat des écoles (LPE)
- 31 octobre pour le dossier d'accréditation du master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E).

Pour débiter la séance, **Frédéric MUYARD** propose de réaliser un tour de table. Puis, il rappelle l'ordre du jour proposé dans la convocation :

1. Élection du / de la président.e du COSP
2. Validation du compte-rendu du COSP du 31 janvier 2025
3. Point sur la mise en place de la réforme
 - a. Accréditation et enjeux de la Licence Professorat des écoles
 - b. Accréditation et enjeux des nouveaux masters M2E
 - c. Préparation des étudiants de L3 aux nouveaux concours
 - d. Construction et mise en œuvre de la réforme à l'INSPÉ
4. Stratégie INSPÉ 2026 de soutien à la recherche
5. Questions diverses (à proposer à N. Roggy avant le 14/10/2025)

1. Élection du/de la président.e du COSP

Frédéric MUYARD rappelle que le président du COSP doit être élu par celui-ci parmi les membres nommés par le président. Il invite donc les membres présents à faire connaître leur éventuelle candidature.

Seul **Laurent GUYARD** se porte candidat. Vice-président délégué à la « réussite étudiante et à l'insertion professionnelle », il indique que ses fonctions au sein de l'UMLP s'articulent naturellement avec celles de président du COSP. Il souligne l'importance de la réforme en cours et affirme sa volonté de s'investir pleinement pour en assurer la réussite. Il précise également être déjà fortement impliqué dans la conception des UEL (unités d'enseignement libres) mises en place à la rentrée, pour préparer aux concours du CRPE et CAPES.

Il ajoute que, à compter de la rentrée 2026, l'INSPÉ sera porteuse de la LPE, ce qui entraînera son intégration au sein du collège de premier cycle. Ce collège, instauré par la nouvelle équipe de gouvernance et piloté par Anne-Laurence FERRARI, s'articule autour de cinq missions :

- les passerelles et orientations,
- le tutorat et la réussite étudiante,
- la transversalité et les doubles diplômes,
- l'attractivité internationale,
- le lien formation-recherche.

Laurent GUYARD exprime le souhait que le renforcement du lien formation-recherche constitue un axe prioritaire du COSP. Il souligne enfin la qualité des relations entre l'INSPÉ, l'Université et le Rectorat, qui contribue à faciliter les travaux engagés.

Frédéric MUYARD propose alors de soumettre au vote la candidature de Laurent GUYARD.

➔ Cette proposition d'élire Laurent GUYARD, président du COSP, est mise au vote et <u>approuvée à l'UNANIMITÉ.</u>
--

C'est désormais **Laurent GUYARD** qui va présider la séance. Il reprend donc le fil de l'ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 31 janvier 2025

Frédéric MUYARD rappelle que l'ordre du jour du COSP du 31 janvier dernier était principalement consacré au dossier d'accréditation de l'INSPÉ, dossier présenté sous une forme allégée en raison de la réforme à venir. Aucune remarque particulière n'est formulée par les membres présents, la majorité d'entre eux n'ayant pas assisté à cette précédente séance.

→ 10 personnes ne souhaitent pas prendre part au vote.
→ Ce compte-rendu est mis au vote et **approuvé à la MAJORITÉ des suffrages exprimés.**

3. Point sur la mise en place de la réforme

a. Accréditation et enjeux de la Licence Professorat des écoles

Frédéric MUYARD tient tout d'abord à remercier Lucas PROFILLET, qui s'est porté volontaire pour assumer la responsabilité de la nouvelle licence. Il souligne également le travail étroit mené avec Matthieu LAUGIER, directeur des études, tous deux fortement investis dans l'élaboration du dossier de création de cette formation.

La licence ouvrira à la rentrée 2026, avec une capacité d'accueil de 80 étudiants, correspondant à 50 % des places offertes au concours dans l'académie. Le ministère avait sollicité une augmentation de cette capacité à 95 places, mais un consensus a été trouvé pour privilégier la qualité de la formation plutôt que l'augmentation des effectifs. Le dossier d'accréditation, accompagné d'un courrier conjoint signé par la Rectrice et le Président de l'Université, a été transmis au ministère fin septembre afin de réaffirmer la volonté commune de mettre en place une formation exigeante et de qualité.

La création de cette licence entraîne l'arrêt du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), adossé à la licence AES de l'UFR STGI à Belfort. Ainsi, à compter de la rentrée 2026, le PPPE ne recrutera plus de nouveaux étudiants ; seules les promotions de 2^{ème} et 3^{ème} années seront maintenues durant une année transitoire. À la rentrée 2027, les étudiants initialement destinés à intégrer la troisième année du PPPE rejoindront la troisième année de la licence professorat des écoles, entraînant la disparition définitive du PPPE. La LPE sera donc ouverte sur les trois années de formation à partir de 2027.

En troisième année, un stage à l'international d'une durée de trois semaines pourra être proposé, sans caractère obligatoire, et pourra être valorisé lors du concours. Le ministère demande par ailleurs aux universités de mettre en place des passerelles, malgré un cadrage de maquette particulièrement contraint.

Les étudiants diplômés de cette licence bénéficieront d'une dispense des épreuves écrites du CRPE (FAST-TRACK). Dès la première année, un stage de deux semaines en école sera prévu afin de permettre aux étudiants de découvrir la réalité du métier. Une part importante de la formation sera également consacrée à une initiation progressive à la recherche, poursuivie ensuite en master.

La licence reposera sur une équipe pluri-catégorielle, ce qui nécessite l'élaboration d'une convention avec le Rectorat. Le budget associé à ce projet fera l'objet d'une actualisation annuelle.

La directrice de CANOPÉ rappelle que son établissement est en mesure d'apporter un appui à la formation des enseignants de terrain.

b. Accréditation et enjeux des nouveaux masters M2E

Frédéric MUYARD présente le dossier relatif au nouveau master, porté par l'Université via l'INSPÉ. Ce master se décline en trois mentions :

- *Enseignement et éducation – Professorat des écoles,*
- *Enseignement et éducation – Professorat du second degré,*
- *Enseignement et éducation – Conseiller principal d'éducation.*

Le dépôt du dossier est requis en début d'année afin de permettre son inscription sur la plateforme nationale « Mon Master ».

Comme pour le dossier de la licence, les excellentes relations entre l'INSPÉ, l'Université et le Rectorat sont soulignées, celles-ci facilitant largement le travail de construction de la maquette. Un objectif de 50 % d'intervenants professionnels de terrain est fixé à un horizon de trois à quatre ans.

Le dossier prévoit également la possibilité, pour les étudiants n'ayant pas réussi le concours, d'intégrer ce master (premier ou second degré). Cette ouverture répond au constat que certains étudiants ne souhaitent pas nécessairement se présenter au concours ou exercer le métier d'enseignant sur l'ensemble de leur carrière (selon une dépêche AEF, 50 % des étudiants envisageant cette voie ne souhaitent pas l'être durablement).

Le projet inclut par ailleurs la volonté d'ouvrir ce master dans les quatre départements de la région, avec une mutualisation des enseignements avec le master 2 MEEF durant la période transitoire. Pour le second degré, les capacités d'accueil resteront a priori identiques (lauréats + non lauréats) à celles actuellement prévues dans le master MEEF, bien que les « berceaux » de stage ne soient pas encore définis.

Les lauréats de certains concours spécifiques (CAPLP et CAPET), actuellement inscrits dans les DIU dits « exotiques », ne sont pas concernés directement par cette réforme et continueront à relever du dispositif existant.

Frédéric MUYARD précise enfin que le dossier demeure en cours d'élaboration et que certains points restent en discussion. Il sera transmis aux membres du COSP ainsi qu'au conseil d'institut une fois déposé.

c. Préparation des étudiants de L3 aux nouveaux concours

Cheikh Tidiane WANE tient à remercier les enseignants de l'INSPÉ pour leur investissement, leur résilience car ce sont des collègues malmenés, maltraités et qui ne sont pas écoutés.

Frédéric MUYARD souligne que la réforme est pleinement justifiée au regard des exigences de qualité de la formation, mais qu'elle entraînera une charge de travail particulièrement importante pour les équipes. Cette charge sera accentuée par le remplacement simultané de l'outil de gestion de la scolarité, avec la transition d'APOGÉE vers PÉGASE, ce qui exercera une pression considérable sur les services de scolarité et les personnels administratifs. La période transitoire s'annonce ainsi particulièrement lourde, l'ensemble des parcours devant être maintenus malgré des effectifs très hétérogènes.

Afin d'accompagner les étudiants actuellement inscrits en troisième année de licence à l'Université et souhaitant se préparer aux concours de l'enseignement, des Unités d'Enseignement Libre (UEL) ont été mises en place.

Chaque UEL représente un volume de 2 x 56 heures, soit trois séances hebdomadaires de deux heures en soirée, dédiées à la préparation écrite et orale. Quatre groupes ont été ouverts : un sur le site de la Bouloie pour les étudiants des UFR STAPS et Sciences et Techniques, un groupe dans le Nord Franche-Comté, deux groupes à l'UFR SLHS, ainsi qu'une UEL supplémentaire destinée à l'ensemble des parcours du second degré, qui débutera au second semestre.

d. Construction et mise en œuvre de la réforme à l'INSPÉ

Une première réunion du groupe stratégique « Réforme » s'est tenue le 9 septembre, préfigurant la mise en place du directoire. Un webinaire à destination des personnels de l'académie a ensuite été organisé le 17 septembre, en amont de la constitution des groupes de travail (GT).

Sept groupes de travail ont été constitués, chacun portant sur un thème distinct. Ils se sont déjà réunis à deux reprises et poursuivront leurs travaux en novembre et décembre. Un travail d'élaboration de l'architecture générale des maquettes sera ensuite engagé, avec un objectif de finalisation pour le mois de février.

Matthieu LAUGIER souligne qu'il est essentiel de saisir l'opportunité de cette réforme pour repenser en profondeur la formation au sein de l'INSPÉ.

4. Stratégie INSPÉ 2026 de soutien à la recherche

Frédéric MUYARD rappelle la fin programmée de la FR-Éduc en 2026, un processus engagé depuis 2023, au profit de la création du RT Éducation du CNRS, localisé à la Maison des sciences humaines et environnementales (MSHE). Durant la période « FR-Éduc », le budget était financé à parts égales par l'Université et par l'INSPÉ, pour un montant total de 20 000 €.

À compter de la rentrée 2026, l'Université versera 10 000 € au RT Éducation du CNRS. L'INSPÉ prévoit, pour sa part, une contribution de 11 000 €, répartie de la manière suivante : 1 000 € au RT Éducation du CNRS et 10 000 € destinés à des actions spécifiques à définir au sein de l'INSPÉ.

Un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des enseignants de l'INSPÉ. Neuf contributions ont été recueillies et étudiées, afin d'élaborer une proposition, qui a été présentée en plénière aux enseignants avant proposition au COSP.

La stratégie proposée par l'INSPÉ s'appuie sur deux axes majeurs issus des contributions recueillies :

- le renforcement du lien entre formation, recherche et pratique professionnelle ;
- l'implication active des étudiants dans des colloques.

Frédéric MUYARD présente ensuite trois axes prioritaires :

- **Financement de journées d'étude** : proposition de financer deux journées d'étude ouvertes à l'ensemble des étudiants, portant sur deux thématiques distinctes, avec une participation étudiante à l'organisation. Coût estimé : 4 000 €.
- **Valorisation des travaux de recherche des étudiants de Master 2** : proposition de mettre en place un dispositif de valorisation des meilleurs mémoires, par exemple en réactivant « Mon Master en 180 secondes », incluant une sélection des travaux, l'organisation d'une cérémonie en présence des partenaires académiques et la remise de prix. Coût estimé : 2 000 €.
- **Soutien à la participation des enseignants à des colloques et séminaires de recherche** : proposition d'accompagner les enseignants de l'INSPÉ, notamment ceux non rattachés à un laboratoire, afin de renforcer le lien formation-recherche. Coût estimé : 4 000 €.

L'ensemble de ces propositions pourra être ajusté en fonction des besoins identifiés.

→ Cette proposition de stratégie INSPÉ à la recherche, est mise au vote et **approuvée à l'UNANIMITÉ**

5. Questions diverses

Arnaud SIMARD interroge la situation des deux postes de maîtres de conférences en mathématiques précédemment occupés par Ulrich RAZAFISON et Farid AMMAR-KHODJA. Il indique que, selon le compte rendu du département de mathématiques, ces deux postes quitteraient l'INSPÉ, l'un étant réaffecté à l'UFR SJEPEG et l'autre à l'UFR Sciences et Techniques. Le Collège de mathématiques s'étonne de ces décisions. Il rappelle que le niveau en mathématiques des élèves en France est particulièrement préoccupant au regard des évaluations internationales et que l'institution affirme vouloir agir sur cette situation, notamment par la formation des enseignants. Il s'interroge donc sur le message envoyé par la suppression apparente de postes de maîtres de conférences en mathématiques au sein de l'INSPÉ.

Frédéric MUYARD précise que les deux départs sont, pour l'année en cours, compensés par des ATER, et qu'un seul des deux postes a été redéployé, en droit, à l'UFR STGI. Le second poste restera immobilisé en 2026 au bénéfice de l'INSPÉ et pourra, si nécessaire, être soutenu par l'intervention d'enseignants du laboratoire de mathématiques. Il souligne la difficulté actuelle à recruter un profil de maître de conférences en mathématiques dont les activités de recherche s'articuleraient avec les axes du laboratoire, aucun d'entre eux

ne portant sur les questions d'éducation. Les postes deviennent peu attractifs lorsque les profils sont trop hybrides.

Il indique que la gouvernance est pleinement consciente de l'importance des mathématiques pour l'INSPÉ, notamment dans le cadre de la réforme avec la création de la LPE et les masters proposés, et que c'est pour cette raison qu'elle a proposé une expérimentation de 2 ans avec le département de mathématiques de l'UFR ST par une contractualisation spécifique afin de garantir l'implication des enseignants-chercheurs dans les missions de l'INSPÉ.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12h25.

Le directeur de l'INSPÉ,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric MUYARD

Le président du COSP,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, open loop on the left and a series of smaller, connected loops and strokes extending to the right.

Laurent GUYARD